



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 14 septembre 2026, à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents(es) : Josée Mathieu, Josée Pelletier, Joël Pelletier, Pierre-Olivier Plasse, Annie Laliberté;

Est absente : Myriam Chapdelaine

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Gilles Salvas, maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

9391-09-2026

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, et ce sans modifications.

ADOPTÉ

9392-09-2026

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2026 et ce sans modifications.

ADOPTÉ

9393-09-2026

APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés: du 14 août au 14 septembre 2026 :

Comptes: 548 785.70\$

Salaires : 34 367.41\$

Total : 583 153.11\$

DÉPENSES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins à lesquelles les dépenses ci-haut décrites par le Conseil de la susdite Municipalité.

Nathalie Lussier, Directrice générale/greffière-trésorière

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

9394-09-2026

RAPPORT MRC ET COMITÉS

M. le maire faite le rapport de la réunion de la MRC de septembre 2026

9395-09-2026

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

A) APPUI À LA DEMANDE POUR LA CPTAQ – 13 RANG ÉTHIER

ATTENDU QUE M. Dubé a présenté à la Municipalité de Saint-Robert une demande de permis visant la construction d'une nouvelle résidence;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'analyse de cette demande, la Municipalité s'est référée au plan cadastral portant le numéro de dossier 842996;

ATTENDU QUE ce plan cadastral fait état de la subdivision de l'ancien lot 440-1, lequel constitue maintenant un lot distinct portant le numéro 4 667 938, à la suite de la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est également référée à la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dossier no 328501, laquelle faisait état d'une autorisation de construction sur l'unité visée;

ATTENDU QUE sur la base des informations et documents alors disponibles au dossier, l'inspecteur municipal en fonction a délivré, en 2020, le permis no 2020-002 pour une nouvelle construction;

ATTENDU QUE M. Dubé doit maintenant présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement à cette propriété;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es)

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Robert appuie la demande de M. Dubé auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relativement au lot 4 667 938;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

QUE cet appui soit notamment fondé sur les renseignements contenus au dossier municipal, soit le plan cadastral, dossier no **842996**, la décision de la CPTAQ, dossier no **328501**, ainsi que la délivrance du permis municipal de construction no **2020-002**;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi qu'à M. Dubé afin de faire valoir son droit.

ADOPTÉ

9396-09-2026

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

La directrice générale dépose conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 14 septembre 2026, le rapport des faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur.

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 3 509 481 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et les amortissements, s'élèvent à 2 611 688 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de (477 441) \$.

De plus, l'excédent accumulé **non affecté**, au 31 décembre 2025 se chiffre à 2 284 797 \$. Pour cette même période, l'excédent **affecté** (montant déterminé, par résolution, pour utilisation à des fins spécifiques) se situe à 44 930 \$.

Au 31 décembre 2025, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 480 164 \$.

9397-09-2026

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #447-2026

Pierre-Olivier Plasse donne avis de motion sur le projet de règlement #447-2026 concernant la location des espaces municipaux.

Le projet de règlement fait partie intégrante de la résolution

9398-09-2026

ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE RECONNAISSANCES

Sur proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'adopter la nouvelle politique de reconnaissances

ADOPTÉ

9399-09-2026

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

Que le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2027, qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débiteront à 19 h 30 :

Janvier	11	Juillet	6
Février	1	Août	16
Mars	8	Septembre	13
Avril	5	Octobre	4
Mai	3	Novembre	1
Juin	7	Décembre	6

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

9400-09-2026

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS 2027 – CAIN LAMARRE

Service de consultation (sans banque d'heures)

Il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

FONDATION CÉGEP SOREL-TRACY RECONDUCTION ET BONIFICATION DES BOURSES

La Fondation du Cégep de Sorel-Tracy invite les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel à offrir une bourse à une étudiante ou un étudiant originaire de la municipalité qui satisfait aux critères de réussite du collège;

Cette initiative permettra de favoriser la rétention des jeunes dans la MRC de Pierre-De Saurel tout en valorisant leur persévérance scolaire et leur formation académique;

Environ 40% des étudiants, au Cégep de Sorel-Tracy, proviennent de la MRC de Pierre-De Saurel. En leur offrant une bourse provenant de leur municipalité, la Fondation souhaite démontrer que la communauté est derrière eux et qu'elle les encourage à poursuivre leurs études ici dans la région;

Une remise des bourses à chaque automne ou le /la Maire ou un représentant de la municipalité serait convié à remettre la bourse au récipiendaire lors d'un événement d'une heure au Cégep de Sorel-Tracy;

Sur proposition de Josée Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de verser la somme de 300\$ / année pendant 5 ans pour un étudiant de Saint-Robert.

ADOPTÉ

Joël Pelletier se retire de la table à 19h55

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-DAVID LORS DE CONGÉS PÉDAGOGIQUES

Considérant que la municipalité de Saint-David offre le service de patin libre, hockey libre et ce lors de congés pédagogiques ainsi que durant la semaine de relâche ;

Il est proposé par Pierre-Olivier Plasse et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'offre de service du Centre Récréatif de Saint-David pour le patin libre, le hockey libre durant les congés pédagogiques ainsi que durant la semaine de relâche et ce au coût de 500\$ à l'Association des loisirs de Saint-David.

ADOPTÉ

APPROBATION BUDGET REVISÉ 2026 – OH PIERRE-DE SAUREL

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec a transmis à la Municipalité de Saint-Robert le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, daté du 20 août 2026;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Municipalité d'approuver ce budget révisé conformément aux exigences de la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'APPROUVER le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

Joël Pelletier reprend sa place à 19h58

ÉCLAIRAGE TERRAIN DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Robert désire procéder à la modification et à l'amélioration de l'éclairage du terrain de baseball situé au terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la réalisation des travaux, laquelle comprend notamment la fourniture des matériaux, la main-d'œuvre, la location d'une nacelle, le service de grue, le démantèlement des passerelles d'éclairage existantes, le remplacement des équipements requis ainsi que l'installation de treize (13) nouveaux projecteurs d'éclairage;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission s'élève à **29 727,80\$ avant taxes**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

QUE le conseil municipal de Saint-Robert accepte la soumission reçue pour la modification de l'éclairage du terrain de baseball, au montant de **29 727,80 \$ avant taxes**, selon les modalités et conditions prévues à ladite soumission;

QUE la soumission fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était reproduite au long;

QUE la directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ



No de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

SÉCURITÉ ROUTIÈRE – INTERSECTION ROUTE 132 (MARIE-VICTORIN) ET COURBE DU RANG DE PICOUDI – DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE plusieurs accidents seraient survenus dans la courbe du rang de Picoudi;

ATTENDU QUE la limite de vitesse de **90 km/h** dans ce secteur ne serait pas toujours respectée;

ATTENDU QUE plusieurs plaintes de citoyens concernant la sécurité de ce secteur ont été transmises à la Municipalité de Saint-Robert;

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'il serait opportun de revoir la signalisation à l'approche de cette courbe afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite notamment que soit évaluée la possibilité de déplacer la signalisation indiquant la limite de **90 km/h** plus loin après la courbe, afin de réduire les risques d'accélération des automobilistes dans celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité demande également que soit évaluée la possibilité d'installer une **lumière clignotante jaune** afin de rendre la courbe plus visible et de sensibiliser davantage les automobilistes à la nécessité de ralentir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

QUE le conseil municipal de Saint-Robert demande au **ministère des Transports et de la Mobilité durable** d'analyser la sécurité routière dans le secteur de la courbe du rang de Picoudi et d'évaluer les mesures pouvant être mises en place afin d'en améliorer la sécurité;

QUE cette analyse porte notamment sur :

- la possibilité d'améliorer et de rendre plus visible la signalisation annonçant la courbe et la vitesse recommandée de **65 km/h**; la possibilité de déplacer les panneaux indiquant la limite de **90 km/h** plus loin après la courbe;
- la possibilité d'installer une **lumière clignotante jaune** à l'approche de la courbe;
- de modifier le lignage pour une ligne double et ce à partir du rang de Picoudi jusqu'à l'intersection du chemin de Saint-Robert;
- toute autre mesure de sécurité routière jugée appropriée par le Ministère.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'un suivi soit effectué auprès de la Municipalité.

ADOPTÉ

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026 (PPA-CE / PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile pendant laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la reddition de comptes relative aux projets a été transmise à la fin de la réalisation des travaux ou, au plus tard, le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement de l'aide financière est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre effectue un versement à la Municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide financière indiqué dans la lettre d'annonce;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :
QUE le conseil municipal de Saint-Robert approuve les dépenses d'un montant de 32 929.84 \$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
QUE le conseil municipal reconnaisse qu'en cas de non-respect de ces exigences, l'aide financière sera résiliée;
QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable avec les documents requis.

ADOPTÉ

9407-09-2026

ADJUDICATION CONTRAT – TRAVAUX POUR INSTALLATION SEPTIQUE – 363 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert doit procéder à des travaux pour l'installation d'un système septique au 363, rue Principale;
ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité des prix auprès de quatre (4) entrepreneurs pour la réalisation de ces travaux;
ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
MI12	19 593,39 \$
Exc Gabriel Sinclair	56 740,16 \$

ATTENDU QUE la soumission au montant de 19 593,39 \$ taxes incluses constitue la plus basse soumission reçue;

ATTENDU QUE les travaux devront être réalisés conformément aux plans et exigences applicables au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Laliberté, et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Robert octroie le contrat pour les travaux d'installation septique au 363, rue Principale, au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission, pour un montant de 19 593,39 \$ taxes incluses, le tout conformément à sa soumission et aux documents relatifs au projet;

QUE la soumission retenue fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici reproduite au long;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Robert, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes (15min)

9408-09-2026

DIVERS(aucun sujet)

9409-09-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 19, Josée Mathieu propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas
maire

Mme Nathalie Lussier
directrice générale/greffière-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

14 septembre 2026